



BILAN 2024

PERISCOLAIRE

SERVICE JEUNESSE, ECOLES ET SPORTS
DEVILLE LES ROUEN

Sommaire

INTRODUCTION	2
I. Les garderies périscolaires.....	2
a. Localisation des garderies.....	2
➔ Ecoles maternelles Andersen, Bitschner,Crétay	2
➔ Ecole Rousseau	2
➔ Ecole Perrault/Blum	3
b. Le personnel.....	3
1) Direction périscolaire.....	3
2) Les animateurs	4
c. Fréquentation des garderies	4
d. Tarification.....	4
e. Tableau de fréquentation année 2024 :	5
f. Bilan financier garderie périscolaire.....	5
II. Le temps du midi	6
a. Coût salariale temps méridien et garderie.....	6
CONCLUSION	7
ANNEXE	8

INTRODUCTION

Le projet éducatif de territoire et « plan mercredi » s'inscrit dans une démarche globale en direction des enfants de Deville les Rouen. Les garderies du matin et du soir, en devenir accueil de loisirs matin et soir, s'inscrit parfaitement dans ces projets. Ce temps périscolaire est assuré par le service jeunesse, écoles et sports. Deux dispositifs se distinguent, les garderies du matin et du soir avant et après les classes et celui du temps du midi.

I. Les garderies périscolaires

Cette offre de service a pour objectif de répondre aux besoins d'accueils des familles Dévilloises avant et après la fin des classes. Cette offre va évoluer sur l'année scolaire 2024-2025, qualitativement, par le passage des garderies en accueil de loisirs soumis aux exigences de la SDJES et de la qualification des animateurs.

Les parents peuvent inscrire leurs enfants aux garderies à l'année via le portail famille.

Les garderies périscolaires sont ouvertes tous les jours d'Ecole (lundi, mardi, jeudi et vendredi) à partir de 7h30 et jusqu'à 18h00. Au-delà de 18h00, les usagers peuvent être soumis à une facturation de 5 fois le tarif maximum conformément au règlement intérieur.

a. Localisation des garderies

→ **Ecoles maternelles Andersen, Bitschner, Crétay**

Horaires : 7h30 à 8h45 et de 16h45 à 18h00

Lieux : Salle de restauration et/ou grande salle de jeux et possibilités d'utiliser la cour de récréation

→ **Ecole Rousseau**

Horaires : 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h00

Lieux : Salle dédiée à la garderie et possibilités d'utiliser la cour de récréation

→ **Ecole Perrault/Blum**

Horaires : 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h00

Lieux : Salle dédiée à la garderie et/ou bibliothèque et possibilités d'utiliser la cour de récréation

b. Le personnel

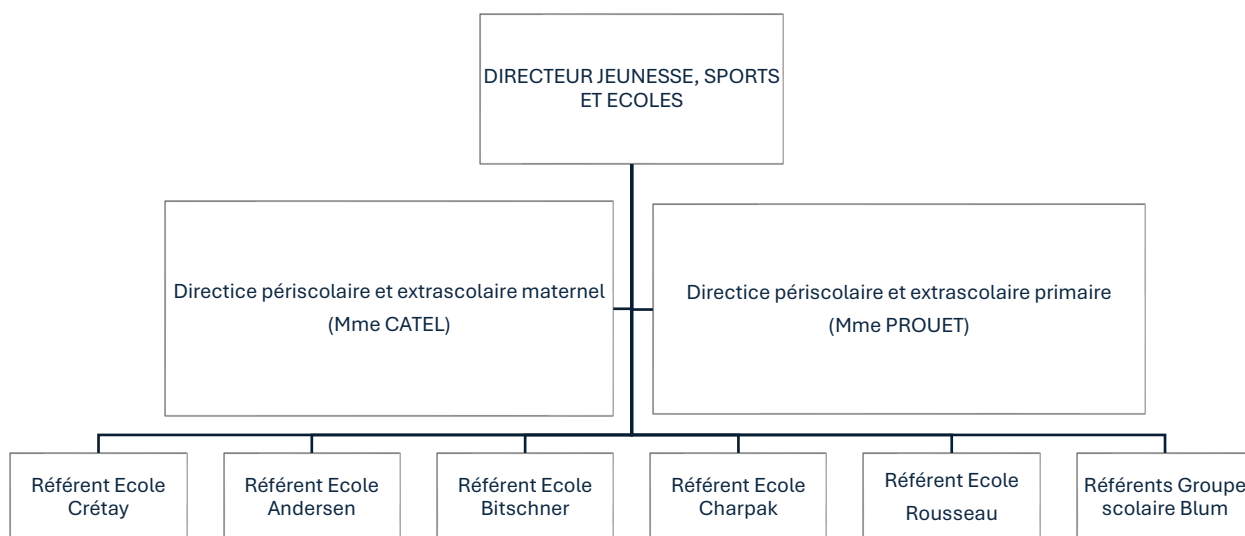
1) **Direction périscolaire**

Placée sous la responsabilité du directeur du service jeunesse, écoles et sports, elle permet une meilleure transversalité entre les services des Ressources Humaines, les Affaires Scolaires et la Restauration Collective. Pour l'année scolaire 2023-2024, deux directrices périscolaires en postes. En effet, une directrice sur le pôle maternel et une directrice sur le pôle primaire.

La direction a pour mission de :

- Piloter les équipes périscolaires : gestion des absences et des remplacements de équipes, contrôler l'encadrement des enfants, gérer les problèmes rencontrés sur les sites, former et informer les animateurs.
- Garantir le lien avec les familles : régler les conflits avec les familles, gestion des appels aux familles, des courriers, suivre les fréquentations et la facturation etc.
- Garantir le lien avec les directions d'écoles : Liaison avec les directions d'école pour assurer la passation d'informations importantes liées aux enfants et du personnels. Les référents permettant de renforcer ce lien.
- Gestion du budget alloué au périscolaire
- Gérer l'organisation des PPMS
- Gérer l'organisation du SMA.

Pour l'année 2024-2025, la réorganisation du service entier induit une restructuration. Une seule directrice sera chargée de l'ensemble du périscolaire primaire et maternel avec pour la seconde un adjoint. Les deux seront sous couvert de la responsable jeunesse à compter du 1 janvier 2025.



2) Les animateurs

Les équipes sont constituées de deux animateurs par site dont au moins un des deux animateurs est référent d'une école. Dans l'optique de passer nos garderies en accueil de loisirs, sur chaque site au moins un des deux animateurs doit être diplômé, au moins du BAFA. Au vu de cette réorganisation des animateurs référents seront formés aux BAFD afin de répondre aux exigences multisites des accueils de loisirs dans le courant 2025-2026.

La mise en place de thématiques, liées à celle du mercredi, a déjà été instaurée afin de proposer une offre plus qualitative aux enfants et aux familles. Grâce à la transition vers des accueils de loisirs matin et soir, les animateurs proposeront des projets d'animation en lien avec le projet pédagogique. La direction veillera à la bonne application de celui-ci.

c. Fréquentation des garderies

Les animateurs effectuent un pointage matin et soir des présences des enfants sur chaque créneau sur une tablette.

Ainsi, les enfants sont pointés en fonction de leur présence :

- Le matin
- Le soir
- A la journée (le matin et le soir du même jour).

d. Tarifification

Tarifs applicables		2023/2024	2024/2025
Dévillois			
	Quotient CAF		

Garderie Matin	Tranche 1	De 0 à 350	1.51€	1.56€
	Tranche 2	De 350.01 à 450	2.16€	2.22€
	Tranche 3	De 450.01 à 600	2.63€	2.71€
	Tranche 4	De 600.01 à plus	3.11€	3.20€
	<i>Quotient CAF</i>			
Garderie Soir	Tranche 1	De 0 à 350	2.27€	2.34€
	Tranche 2	De 350.01 à 450	3.10€	3.20€
	Tranche 3	De 450.01 à 600	3.80€	3.91€
	Tranche 4	De 600.01 à plus	4.50€	4.64€
	<i>Quotient CAF</i>			
Garderie Soir / Matin	Tranche 1	De 0 à 350	3.06€	3.15€
	Tranche 2	De 350.01 à 450	4.08€	4.20€
	Tranche 3	De 450.01 à 600	4.99€	5.14€
	Tranche 4	De 600.01 à plus	5.24€	5.40€
Non dévillois				
	Garderie du matin		3.17€	3.33€
	Garderie du soir		4.58€	4.81€
	Garderie matin et soir		5.34€	5.61€

e. Tableau de fréquentation année 2024 :

Utilisation de la garderie durant l'année :

	<i>ANDERSEN</i>	<i>BITSCHNER</i>	<i>BLUM</i>	<i>CRETAY</i>	<i>CHARPAK</i>	<i>ROUSSEAU</i>
MATIN	881	1157	553	591	594	873
SOIR	581	899	899	459	1079	1541

ÉCOLES	<i>ANDERSEN</i>		<i>BITSCHNER</i>		<i>BLUM</i>		<i>CRETAY</i>		<i>CHARPAK</i>		<i>ROUSSEAU</i>	
MATIN/SOIR	M	S	M	S	M	S	M	S	M	S	M	S
MOYENNE ANNUELLE	9.9	5.2	12.1	10.1	5.4	10.4	6.9	5.6	7.7	11.3	10.8	17.3

f. Bilan financier garderie périscolaire

Dépenses 2024		
Nature	Dépenses	Recettes
Alimentation/Goûter	9852.48€	
Prestation de services	0€	
Produits de traitement	163.03€	
Fournitures de petits équipements	295€	
Autres fournitures non stockées	299.32€	
Frais de télécommunication	134.95€	

Redevances périscolaire	garderies		50923.02€
TOTAUX :		10744.78€	50923.02€

II. Le temps du midi

La Ville se charge également de la gestion du temps de la pause méridienne. Ce temps concerne le créneau de 11h30 ou 11h45 après la classe jusqu' à la reprise des enseignements à 13h30 ou 13h45. Il s'agit essentiellement de l'encadrement des enfants durant leur présence au restaurant scolaire et de la période qui suit le déjeuner, lequel se partage selon les écoles et les jours en deux temps :

Il s'agit d'un temps de mises en place d'activités manuelles, sportives, artistiques mises en place par l'équipe d'animation tout au long de l'année. Ces activités sont proposées tout au long du temps méridien. Le temps du déjeuner est géré par le service de la DIM.

En fonction des effectifs sur le temps méridien, les équipes d'animations sont plus ou moins grandes allant de 2 animateurs à 7 animateurs avec un référent sur chaque site. De plus, deux éducateurs sportifs interviennent également sur ce temps.

a. Coût salariale temps méridien et garderie

COÛT SALARIAL GARDERIE ET TEMPS DU MIDI	2024	Prévisionnel 2025
	108 000€	112 000€

<i>Nb animateurs</i>	Garderies matin / soir	Temps méridien
ANDERSEN	2	2
CRETAY	2	2
BITSCHNER	2	4
CHARPAK	2	4
ROUSSEAU	2	7
BLUM	2	6

*le nombre d'animateurs a beaucoup varié durant l'année dû aux difficultés de recrutement

CONCLUSION

Le dispositif périscolaire municipal ne cesse d'améliorer ses fonctionnements.

Ainsi, pour l'année 2024/2025, rattaché au PEDT, les objectifs seront axés sur les actions suivantes :

- Travailler sur l'inclusion des enfants en situation d'handicap (aménagement des locaux, formation des agents, communication avec les parents etc).
- Améliorer l'information avec les parents (référent parentalité, nouvel outil d'utilisation pour les parents courant 2025, trombinoscope et réunion de présentation des animateurs etc.)
- Améliorer les échanges avec les directions d'écoles.
- Passage des garderies en accueils de loisirs soumis aux exigences de la SDJES.
- Poursuivre les COPIL pour identifier les besoins sur les différents temps de l'enfant.

ANNEXE

- Règlement intérieur du temps périscolaire
- Les tarifications
- PEDT